



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 14 octobre 2019, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un crédit d'engagement de 900'000 F destiné aux travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26

Le Conseil municipal décide par 7 oui et 1 abstention :

1. D'accepter la réalisation des travaux de réaménagement et mise en conformité du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26.
2. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de 900'000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier et dans le patrimoine administratif en fonction de la clé de répartition qui sera déterminée lorsque les travaux seront terminés.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 900'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Dernier jour du délai référendaire : 2 décembre 2019

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 23 octobre 2019

Le président :

Guy Vouillamoz